

Deux proclamations

Autor(en): **Brune / Valier**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 28

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214827>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le Cheval blanc (Weiss-Rössli), dont l'altitude est à peu près égale. Le panorama dont on y jouit est ravissant et vaut celui du Moléson. Les vaches atteignent le sommet de la montagne, dont le chalet est le plus élevé du canton.

Le programme comportait l'itinéraire suivant : montée par Bulle, Broc, Charmey, arrêt à la Villette, coucher au chalet du Lappé, descente par la vallée du Gros Mont. A cinq heures, nous faisons notre entrée à l'auberge de la Villette (en allemand, *Im Fang*), dont la bénichon battait son plein. Le pont de danse était envahi par les couples de naturels du pays, allemands de la Villette et de Bellegarde, ainsi que par des amoureux de la Basse-Gruyère. L'auberge regorgeait de monde.

Françolet, légèrement adonné à la sensualité, proposa de prendre des forces pour la montée en démolissant des plats de bénichon, des tomates de chèvre et en s'échant une bouteille de vin. Il faut savoir que la contrée de Bellegarde est le pays des chèvres. On y élève une race blanche très appréciée. La première tomme servie fut entamée par Françolet. Hélas, le couteau mit à jour des quantités de poils de chèvre amalgamés avec la pâte. Le nez de notre ami s'allongea et il voulut se dédommager de cette déception en demandant un deuxième exemplaire. Celui-ci recelait des légions de vers qui n'étaient guère plus ragoûtants que les poils. Françolet procéda à un nettoyage plus ou moins réussi et déclara que le produit ne manquait pas de saveur. Puis ce fut le tour des beignets, briquelets, cuchaules et autres pâtisseries locales.

Après nous être congruement restaurés, nous songions à boucler nos sacs, mais Françolet, qui manifestait un peu prématurément un penchant décidé pour le sexe aimable,

La valeur n'attend pas le nombre des années, ne voulut pas quitter la Villette sans exhiber sur le pont de danse les grâces de sa personne. Il réussit à engager une Gretchen avec laquelle il pirouetta plus ou moins élégamment. Malheureusement, le galant de la belle, peu charmé de se voir souffler sa Dulcinée, attendit notre compagnon à la sortie du pont et lui donna un croc-en-jambe qui l'envoya mesurer le pavé, au grand dommage de son appendice nasal. Il y eut échange de propos malsonnants, Françolet récriminant en français et son adversaire lui répondant en idiome tudesque. Cet épisode nous parut de mauvais augure, ce qui n'empêcha Tiénon et moi de plaisanter l'ami Françolet.

Les armaillis du Lappé, que je connaissais particulièrement, nous firent le meilleur accueil. La crème, le petit-lait, le café et les *brétze-kuaa* nous furent servis à discrétion. Françolet absorbait avec voracité pour se dédommager de sa mésaventure de la Villette.

Après des palabres interminables entrecoupées de chansonnettes, nous nous étendîmes sur le foin, projetant de quitter le chalet avant la pointe du jour.

Vers trois heures, Françolet s'agitait ; il ressentait dans son intérieur des dissensions intestines. C'était la tomme de la Villette qui entraînait la lutte contre le petit-lait et la crème du Lappé. Quand la nature commande, il faut obéir. Les sommations devenant de plus en plus impérieuses, notre ami se résigna à quitter sa couche et se précipita dans les buissons qui avoisinaient le chalet, près d'un groupe de vaches qui paisaient paisiblement. A peine s'était-il délesté, qu'il entendit derrière lui un souffle puissant qui lui fit croire à l'un de ces coups de vent subits, fréquents dans les montagnes ; mais son illusion fut de courte durée. Une paire de cornes s'engageaient sous le revers de son individu et le lançait brutalement par dessus la clôture dans le pâturage voisin. C'était le taureau du Lappé qui protestait à sa façon contre l'incongruité dont il était témoin et qui souillait son domaine.

Françolet, ému et contusionné, se mit à pousser de véritables beuglements, auxquels se mêlèrent ceux de la brute irritée. Les armaillis accoururent pour éloigner le taureau et porter secours à notre infortuné compagnon. Il se vérifia que celui-ci était à peu près indemne, mais le fond du vêtement que les Anglais qualifient d'inexpressible, avait subi des avaries difficilement réparables. Une déchirure béante mettait en évidence le linge intime. Il fallut *grosso modo* boucher la brèche, qui garda, malgré tout, une apparence peu décorative. Françolet était mortifié au suprême degré.

Après ce nouvel épisode, nous gagnâmes le sommet de la montagne, non sans plaisanter copieusement Françolet sur sa dernière mésaventure. Durant une heure ou deux nous jouîmes du splendide panorama qui s'offrait à nos regards. Nous songions à nous diriger vers les escaliers du gros Mont, lorsque surgit tout à coup un groupe de six demoiselles arrivant de Bulle et La Tour-de-Trême. Tiénon les considéra d'un œil impassible, mais l'inflammable Françolet se sentit immédiatement galvanisé par ces paires d'yeux brillants comme des escarboucles. Le gaillard n'aurait pas mieux demandé que de s'insinuer dans cette attrayante société, mais la détérioration si imparfaitement réparée de son pantalon lui interdisait d'exhiber le revers de sa personne. Comme maître Jaques dans la comédie de *l'Avare*, il était tenu de manœuvrer de manière à ne présenter que la devanture. Cette préoccupation lui imposa des précautions multiples dont Tiénon et moi nous nous gaudissions sans retenue.

Le retour s'effectua sans nouvel incident. Tiénon eut la cruauté de dessiner la parabole décrite par Françolet au-dessus de la clôture du Lappé dans un accoutrement plutôt *shoking*. Le héros de l'aventure en reçut un exemplaire avec une dédicace appropriée.

Plus tard, Françolet narrait volontiers ses excursions alpestres, mais je remarquai qu'il omettait le plus souvent celle de la Hochmatt.

JEAN DE LA GLANE.

Coquille ! — Un peintre se plaint à l'imprimeur du catalogue de son exposition :

« Si vous croyez que ma clientèle va être contente ! Sur le numéro du catalogue, au lieu de « portrait de Mme Z. », vous imprimez « nature morte, viande frigorifiée ».

L'art difficile. — Cher maître, est-ce que c'est bien difficile de faire de la peinture ?

— Non, chère madame, la difficulté ne commence que quand on veut la vendre.

DEUX PROCLAMATIONS

Voici deux proclamations qu'un lecteur nous adresse, toutes deux sont du général français Brune, toutes deux sont datées « du 11 ventôse, an 6 (1798) de la République française une et indivisible ». Mais ces proclamations concernent notre pays ; c'est pourquoi nous les reproduisons à seul titre de documents historiques. Plus d'un siècle s'est écoulé dès lors. Du reste, elles ne manquent pas d'intérêt.

La première de ces proclamations est adressée aux Bernois.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

Aux Bernois.

Le général de division Brune, commandant les Troupes de la République française, actuellement en Suisse, aux Habitants du Canton de Berne.

Bernois !

Pour qui prenez-vous les armes ? pour votre Sénat ou pour la Liberté ?

Votre Sénat a outragé la France, il a usurpé vos droits ; ne défendez pas des tyrans. Les citoyens qu'il a appelés du milieu de vous, pour couvrir son usurpateur du voile sacré de votre souveraineté, ont vu le crime et se sont retirés de ce conciliabule d'*Inquisiteurs*.

En vain, les Nobles, les Patriciens, les Ogarques disent qu'ils vous arment pour la liberté. Guillaume-Tell sort de sa tombe venger ; il vous crie : *Enfants, brisez vos chaînes vos Sénateurs sont des Gessler, les Français sont vos frères.*

Oui, les Français sont vos frères. Loin vous toute défiance ; ils respecteront vos propriétés, vos usages, votre religion, votre indépendance. Interrogez les habitants du Pays Vaud et ceux du Canton de Basle ; leurs serments pour nous démentent toutes les calomnies.

Les hommes libres sont de l'Helvétie ; les hommes libres sont Français.

Suisses de tous les Cantons, unissez-vous ; faites ensemble qu'une seule famille, dont le milieu de la France cimentera le bonheur.

BRUNE

La seconde de ces proclamations est adressée aux habitants du Pays de Vaud. Elle est, à l'égard du gouvernement de LL. EE., d'une violence qui pliquent seules les circonstances du moment et des ressentiments auxquels elles avaient donné lieu.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

République Française.

Brune, général de division, commandant Chef l'armée Française sur les frontières de Suisse.

Aux Habitants du Pays de Vaud.

Citoyens !

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE vous félicite, par mon organe, de l'énergie avec laquelle vous avez acquis votre Liberté, et de la sagesse que vous avez eue de l'assurer en vous constituant, vous organisant, en vous donnant un Gouvernement et des Loix ; je me persuade que vous recueillerez précieusement cette preuve de l'intérêt que la République Française prend à votre sort.

L'Armée, que j'ai l'honneur de commander, entre sur le territoire Bernois ; elle va punir vos oppresseurs et venger des attentats accomplis.

Redoublez de surveillance contre l'ennemi commun ; ses partisans se glissent au milieu de vous ; ils vous offrent, au lieu de votre Liberté, un nouveau despotisme sous des formes trompeuses, une *Liberté Bernoise*.

Quelle liberté que celle qui vous serait donnée par des hommes qui en étouffent les premiers sentiments !... Quelle liberté que celle qui mendie le secours du despote de l'Angleterre, de l'ennemi de la paix du monde. (Quel temps ont changé ! Réd.)

Berne, le scandale de l'Helvétie, forgeait des chaînes pour tous les peuples de la Confédération ; ses bandes maîtresses déjà Fribois, Soleure, Lucerne ; ses Magistrats ont soulevé leurs mains du sceptre de l'usurpation. La sûreté de ses crimes est à son comble ; le ridon *Empire Bernois* doit s'écrouler.

Tandis que les soldats Français marchent avec vos braves Bataillons contre l'oligarchie armée, prévenez dans l'intérieur les effets de la malveillance ; discerniez le faux zèle du zèle véritable ; réprimez le désordre avec sévérité, surtout avec promptitude ; que les partisans des oligarques soient écartés s'ils se montrent, soient écartés s'ils s'agitent ; la République Française prête son bras à ses amis ; elle dédaigne ses détracteurs, mais elle foudroie la perfidie.

L'ASSEMBLÉE PROVISOIRE DES REPRÉSENTANTS DE LA NATION VAUDOISE ayant entendu la lecture de la lettre ci dessus, a décrété, à l'unanimité, qu'elle sera imprimée, promulguée et affichée partout où besoin sera.

Lausanne, en la maison Nationale, le 2 mai 1798, An 1^{er} de notre Régénération.

Chancellerie du Pays de Vaud.

VALIER, secrétaire.